



Facile à lire
et à comprendre



Les élections départementales et régionales

Dimanche 20 juin et dimanche 27 juin

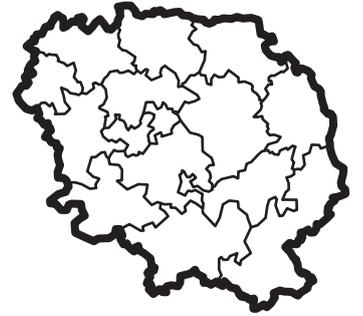
J'ai le droit de voter !



Les élections départementales servent à choisir les représentants des cantons



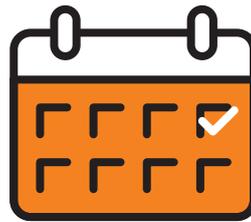
Un canton, c'est une zone géographique qui regroupe de nombreuses villes



En Creuse, il y a 15 cantons



Je vote sur le canton où j'habite



Les prochaines élections sont les 20 et 27 juin



Si je suis sous tutelle...



...je peux voter



Comment je vote pour les élections ?

1

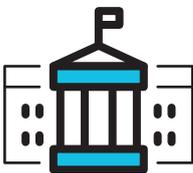


Je m'inscris sur une liste électorale



La liste électorale, c'est la liste des personnes qui peuvent voter.

Je peux m'inscrire :



• à la mairie



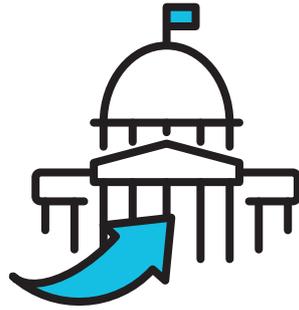
• par courrier
envoyé à la mairie



• par internet

Comment je vote pour les élections ?

2



Je me rends dans un bureau de vote

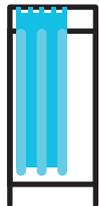
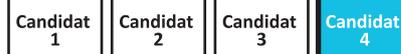


Un bureau de vote, c'est le lieu où l'on vote



Je peux être accompagné

Je choisis pour qui je vote



Je vais dans l'isoloir pour faire mon choix



Je peux me faire aider pour mettre le bulletin dans l'enveloppe

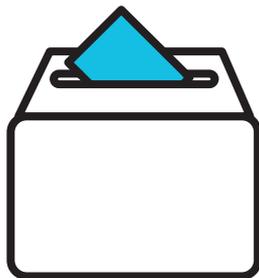


La personne peut venir avec moi dans l'isoloir

L'isoloir, c'est une cabine avec un rideau où personne ne me voit

Comment je vote pour les élections ?

3



Ensuite,
je dois mettre
mon enveloppe
dans une urne



L'urne,
c'est la boîte
où je vote

Je peux demander à quelqu'un de mettre l'enveloppe dans l'urne à ma place

Je dois signer
un registre

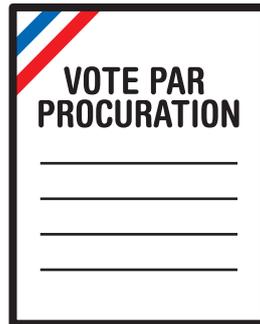


Le registre,
c'est un cahier
qui prouve
que j'ai voté

Je peux demander à quelqu'un de signer à ma place

Comment je vote pour les élections ?

4



Si je ne peux pas aller voter, je peux faire une procuration



Une procuration, c'est quand je demande à quelqu'un de voter pour moi

Je dois remplir un document pour faire une procuration

Je peux la faire :



- au commissariat ou à la gendarmerie



- au tribunal



- sur internet